

—pour les cinq dernières années—depuis que la compagnie existe. On peut faire une excellente publicité sans entrer dans ces détails. Les personnes surtout intéressées à connaître les progrès et l'administration d'une compagnie sont ses agents spéciaux et ses agents locaux. N'y a-t-il aucun autre moyen de les en informer qu'en incendant le pays d'avis publics, calculés pour frapper l'oeil de l'observateur d'occasion, soulever la critique des propriétaires fonciers, attirer l'attention des législateurs et exciter la cupidité des gens mal disposés?

Une telle publication des profits, due à un seul sentiment, est en partie responsable du développement d'un autre sentiment; car, tandis qu'il y a place pour une émulation honorable et active entre compagnies, entre agents spéciaux et entre agents locaux (et personne plus que moi ne croit davantage en une concurrence active et de bon aloi); il n'y a pas place pour une compétition dans le revenu donné par les primes, si une telle compétition doit faire que notre jugement se laisse influencer par la satisfaction sentimentale de l'emporter sur un adversaire. Cependant, sans ce désir, plus d'une

compagnie aurait pu remporter de grands succès, par des méthodes plus conservatrices.

Il ne faut pas être lent comme une tortue pour arriver le premier au but, de nos jours. Mais s'il est une affaire où les méthodes "get-rich-quick" sont hors de place, c'est l'assurance contre l'incendie. Si, par un jugement supérieur, par une politique ferme et stable, par des contrats d'assurance pris libéralement, mais non à la légère, par un traitement juste de l'agent et de l'assuré, par l'adoption de bonnes pratiques, vous pouvez montrer que votre compagnie a fait plus d'argent en cinq ou dix ans que la compagnie rivale, vous n'avez pas à vous demander qui commande réellement la situation, quand bien même vous occuperiez la seconde place au point de vue du revenu de primes.

Il y a dans l'assurance un certain sentiment réel, difficile à condamner, par lequel on comprendra qu'il m'est dû de toujours mettre en pratique cette austérité de principes, qui devrait, d'après moi influencer les assureurs beaucoup plus qu'elle ne le fait. Je veux parler des règlements de pertes et des paiements. Si l'un de nous perd

accidentellement un billet de cent dollars (il faudrait que l'année eût été exceptionnellement bonne pour que nous ayons autant d'argent à perdre), un gouvernement paternel ne fait pas de grands efforts pour compenser cette perte; mais on ne devrait jamais abandonner une réclamation pour perte d'une propriété, même si un recouvrement légal était évidemment impossible d'après les termes de la police. Quand des raisons d'affaires n'influencent pas favorablement en faveur de la réclamation, une histoire de mauvaise chance excitera d'ordinaire la sympathie de l'assureur, et un jury sympathique est un rempart solide en cas de besoin. Comme je l'ai déjà dit, je ne pose pas pour être moi-même à l'épreuve de ces faiblesses, et il est toujours difficile de traiter avec rigidité l'ignorance de l'homme, quant à l'observation stricte des conditions d'une police d'assurance.

"Oui, Talleyrand," disait un jour Napoléon à son ministre, "Je suis le maître de l'Europe, parce que je travaille plus que tout autre homme sur le continent. Le meilleur indice de la puissance, c'est la capacité de travail et une conviction intense de sa nécessité." — (System.)

## Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

# THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE . . . . . \$500.000

CAPITAL SOUSCRIT . . . . . 200.000

**D. MURPHY**  
Président.

**JOHN EMO,**  
Gérant Général.

**J. P. DICKSON,**  
Secrétaire-Trésorier.

Emet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents, la Maladie, la "Liability", et l'Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'**Accumulation, Double Responsabilité, Police cédulée ou à Indemnité Fixe, Honoraires de Chirurgien, etc.**, et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour informations, voyez les agents.

### Bureau de Montréal:

Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

**E. Pinard,**  
**T. Hickey**  
**R. C. Scott**  
**G. H. Bissett**  
**J. E. Roy,**

Caissier.

} Agents spéciaux.

Agent Local.

### Bureaux de Québec:

Frank Glass,

Bâtisse Banque d'Hochelaga.

**J. B. Morissette,**  
82, rue St-Pierre.

AGENTS DEMANDES DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRESENTES.

DRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN, OTTAWA, NT